



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT 1 A LA CONVENTION DE
MISE A DISPOSITION DE LA VILLE D'UN
LOGEMENT DEPENDANT DE L'IMMEUBLE SIS,
137, RUE DE FONTENAY**

**DÉCISION N° DM-20-035
EN DATE DU 30 JANVIER 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la convention de mise à disposition consentie le 5 décembre 2019 à la ville par l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France d'un logement situé au 137, rue de Fontenay à Vincennes ;

CONSIDÉRANT que l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la ville se sont rapprochés afin d'ajouter aux biens mis à disposition les trois caves associées au logement susvisé ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France un avenant à la convention de mise à disposition à titre précaire d'un logement dépendant de l'immeuble sis, 137, rue de Fontenay à Vincennes (94300) ajoutant aux biens mis à disposition les trois caves associées numérotées 5, 6 et 7.

Les autres dispositions et conditions notamment financières demeurent inchangées.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20200130-lmc1H7124H1-AR Date de réception en Préfecture : 30/01/2020 Date de Publication : 30/01/2020
